



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

SANTÉ DES FEMMES

Question au Gouvernement n° 627

Texte de la question

SANTÉ DES FEMMES

Mme la présidente. La parole est à Mme Monique Iborra.

Mme Monique Iborra. Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé et de la prévention. De nombreux rapports, dont celui du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH), et diverses communications ont attiré l'attention sur la nécessité de prendre en compte le genre dans nos politiques publiques de santé.

Certaines sont en effet marquées par des préjugés et des stéréotypes liés au genre, qui influencent la prise en compte des signes cliniques et retardent les diagnostics nécessaires, pourtant indispensables en matière de prévention et de traitement.

Certaines maladies sont considérées comme masculines ou féminines. Pourtant, il faut nuancer. Je donnerai trois exemples. Ainsi, les maladies cardiovasculaires seraient des maladies masculines ; pourtant, les femmes en sont les premières victimes. L'ostéoporose, maladie prétendument féminine, touche aussi les hommes. Enfin, le papillomavirus est, à tort, réputé atteindre exclusivement les femmes. Il faut dénoncer ces stéréotypes et prendre également en compte les conditions de vie sociale et économique, ainsi que les facteurs environnementaux, qui touchent différemment les hommes et les femmes – ces dernières sont ainsi plus affectées par la précarité.

Monsieur le ministre, comment mieux prendre en compte le genre et le sexe dans l'élaboration de nos politiques publiques de santé et de prévention ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. François Braun, ministre de la santé et de la prévention. La santé des femmes est un enjeu primordial pour ce gouvernement.

M. Pierre Cordier. Et celle des hommes ?

M. François Braun, ministre. Ma collègue Isabelle Rome l'a rappelé. C'est également, je le sais, une préoccupation constante des députés de la majorité, comme d'autres députés. Permettez-moi d'abord de rappeler certaines mesures prises récemment concernant la santé des femmes. Ainsi, dans le cadre du droit reproductif, rappelons la prise en charge à 100 % de la contraception d'urgence pour toutes les femmes, ainsi que du dépistage sans ordonnance des infections sexuellement transmissibles (IST) pour les garçons et les filles de moins de 26 ans, ces infections étant l'une des causes majeures d'infertilité chez la femme.

S'agissant du papillomavirus, le 28 février dernier, avec le Président de la République, nous avons lancé une campagne de vaccination pour les garçons et les filles en classe de cinquième. Ce virus est responsable de cancers chez les hommes comme chez les femmes. Il est surtout responsable de 100 % des cancers du col de l'utérus, qui tuent encore plus de 1 000 femmes par an en France. La vaccination nous permettra de l'éradiquer.

Pour lutter contre la précarité menstruelle, la Première ministre a annoncé le remboursement à 100 % par la sécurité sociale des protections réutilisables pour les femmes de moins de 25 ans.

Comme vous l'avez dit, pour certaines pathologies, les symptômes chez la femme sont mal connus. C'est en particulier le cas des pathologies cardiovasculaires. Désormais, la recherche nous permet de mieux les connaître. Il convient de diffuser cette connaissance sur l'ensemble du territoire.

Prochainement, grâce aux dispositions de la proposition de loi de Mme Sandrine Josso, nous prendrons également mieux en charge les couples dont la femme est victime de fausse couche.

Je ne vous rappellerai pas que c'est grâce à des amendements adoptés par cette assemblée que la spécificité féminine sera prise en compte dans les rendez-vous de prévention.

Enfin, la démarche du « aller vers » est particulièrement importante dans l'appréhension des pathologies touchant les femmes, en particulier pour le cancer du sein. Nous allons y recourir en collaboration avec les médiateurs en santé. Comme vous pouvez donc le constater, beaucoup a été fait et... *(Mme la présidente coupe le micro du ministre. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 627

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mars 2023